

Chapitre VI : Gestion des équipements

La gestion des équipements commence dès l'acquisition. Le laboratoire définit ses besoins en équipement en fonction de ce qu'il désire réaliser.

VI.1. Définition du besoin

L'étude des besoins est réalisée chaque année par la Direction en collaboration avec les responsables techniques de secteur, le responsable métrologie, et les techniciens (utilisateurs). Elle prend en compte le besoin de remplacement des matériels anciens et les améliorations des techniques analytiques (normes d'analyses) ou d'organisation du laboratoire.

La Direction établit ensuite une liste récapitulative dans le cadre des **prévisions budgétaires** du laboratoire.

VI.2. Choix du fournisseur

Le choix du fournisseur se fait en fonction du type du matériel.

VI.2.1. Dans le cas des matériels importants

- a) La sélection est faite sur la base des éléments suivants :
 - Une recherche d'information auprès des fournisseurs possibles ;
 - Une enquête de satisfaction auprès des laboratoires utilisateurs ;
 - Une démonstration dans le laboratoire ;
 - Des tests d'évaluation sur des échantillons du laboratoire.

- b) Les exigences du laboratoire sont décrites dans un cahier des charges (et/ou par référence au devis d'un fournisseur) comprenant selon le cas, tout ou partie des éléments suivants :
 - Caractéristiques du matériel à commander ;
 - Documentation souhaitée (documents d'utilisation, de maintenance...) ;
 - Formation souhaitée ;
 - service après vente ;
 - garantie...

VI.2.2. Dans le cas des autres matériels et des consommables

La sélection est éventuellement faite sur la base d'une démonstration et d'un test d'évaluation dans le laboratoire. Dans le cas contraire, l'évaluation est réalisée sur catalogue sur la base de critères techniques et financiers.

VI.3. Réception

La réception se fait en deux phases :

VI.3.1. La réception administrative :

Consiste à s'assurer que le matériel livré correspond bien au matériel qui a été commandé par le laboratoire. Il est alors nécessaire de vérifier les références du matériel livré, la quantité livrée, la présence des documents appropriés (notice, certificats d'étalonnage, ...) et si possible le bon état physique de l'équipement.

Cette opération est réalisée par les techniciens du laboratoire, après quoi, un bon de livraison (contenant la date de livraison et leur accord ainsi que les défauts éventuels) est remis au responsable administratif.

VI.3.2. La réception technique

Consiste à s'assurer que le matériel livré est conforme aux spécifications techniques définies dans la commande et en particulier tout ce qui concerne les spécifications métrologiques.

Dans le cas des matériels simples, et après confirmation de leur bon état de fonctionnement, le responsable matériel désigné constitue l'éventuel dossier adéquat et l'appareil est identifié puis enregistré dans l'inventaire du laboratoire.

Pour les matériels complexes, le fournisseur assure l'installation et la mise en route, ainsi que la formation du personnel. Un rapport de réception est établi indiquant les vérifications et les contrôles réalisés pour s'assurer de la conformité au cahier des charges.

La réception du matériel doit être accompagnée, dans la mesure du possible et si nécessaire, d'une formation à l'utilisation du matériel.

VI.4. Identification

L'objectif de cette identification est de permettre au technicien utilisateur de faire référence au matériel qu'il utilise de façon claire et univoque.

Le laboratoire dispose d'un inventaire de ses matériels. L'inventaire comporte, pour chaque matériel, les informations suivantes :

- catégorie de matériel ;
- nom du matériel ;
- n° d'ordre ;
- marque ;
- référence ;
- date d'acquisition ;
- date de mise en service ;
- date de réforme ;
- localisation.

VI.5. Dossier matériel

L'objectif de ce dossier est de rassembler l'ensemble des documents descriptifs, de suivi, d'utilisation et d'enregistrements propres à un équipement.

L'historique, associé aux enregistrements, permet alors d'assurer la traçabilité sur ce qui a été fait sur l'équipement. Des étiquettes de repérage sont recommandées.

Le tableau suivant résume les éléments présents dans le dossier matériel.

Tableau 1 : Éléments présents dans le dossier matériel

Type de documents	Documents
Document de suivi et coordination	<ul style="list-style-type: none">• Inventaire• Programme d'intervention• Fiche signalétique
Document d'enregistrements	<ul style="list-style-type: none">• Fiche de vie• Certificats d'étalonnage, constat de vérification• Enregistrement des contrôles internes• Fiches de maintenance• Suivi des dérives (pour les étalons)
Documents pour utilisation	<ul style="list-style-type: none">• Documentation fournisseur, mode opératoire d'utilisation• Procédures d'étalonnage ou de vérification (cas des étalonnages internes)• Spécifications d'étalonnage ou de vérification• Instructions, <i>check-lists</i> de maintenance

VI.6. Fiches signalétiques

Un des documents du dossier matériel est la **fiche signalétique**. Cette fiche correspond à un document d'enregistrement des informations du fabricant relatives au matériel (dénomination, type, N° de série, neuf, recyclé...) et à son installation au laboratoire (date de réception, date d'installation, date de mise hors service,...).

Cette fiche permet de décrire de façon rapide :

- l'équipement ;
- les matériels associés à cet équipement ;
- les opérations préventives (étalonnage, vérification, maintenance) à effectuer ainsi que leur périodicité ;
- les contacts nécessaires en cas de problème ;
- les références du laboratoire (identification, désignation,...) ;
- le nom du fournisseur, le nom du SAV et, éventuellement, la fin de la garantie ;
- la date de mise en service du matériel ;
- la date de réforme du matériel ;
- les consommables et/ou pièces détachées.

Cette fiche peut être comparée à la carte d'identité d'un individu.

VI.7 Fiches de vie

La **fiche de vie** (tableau 2) a pour objectif de permettre l'enregistrement de toutes les **interventions** qui ont eu lieu sur l'équipement concerné.

Nous y retrouvons les opérations de maintenances préventives, de maintenances correctives et d'étalonnage.

Tableau n°2 : exemple d'une fiche de vie

FICHE DE VIE		
RÉFÉRENCES DU MATÉRIEL		
Désignation :		
Identification :		
État à la mise en service :		
NATURE DES INTERVENTIONS PROGRAMMÉES		
Étalonnage/Vérification		Maintenance préventive
Périodicité(s) :		Périodicité(s) :
DATE	NATURE ET RÉSULTATS DE L'INTERVENTION	INTERVENANT ET VISA

Cette fiche peut être comparée au carnet de santé d'un individu.

VI.8. Qualification du matériel

VI.8.1. Définition

La **qualification** est l'opération destinée à démontrer qu'un matériel fonctionne correctement et donne réellement les résultats attendus. La reproductibilité des résultats fournis par ce matériel doit être contrôlée.

VI.8.2. Différentes qualifications

VI.8.2.1. Qualification de l'installation

Elle apporte les preuves documentées sur la conformité de l'équipement aux exigences du client comme par exemple :

- Le matériel est physiquement installé sur le lieu prévu de son utilisation et si nécessaire assemblé aux systèmes existants.
- Les instruments de mesure, les périphériques et accessoires du matériel ont été vérifiés et sont conformes aux exigences spécifiées.
- Les documents de conformité aux normes en vigueur, d'installation et de construction et d'exploitation sont présents.
- Les attestations de formation du personnel sont fournies.

VI.8.2.2. Qualification Opérationnelle

Elle détermine si le matériel fonctionne selon les spécifications fixées par le constructeur. Ces spécifications sont évaluées aussi bien en termes de tests fonctionnels effectués individuellement sur les composants du matériel que de tests opérationnels effectués sur le matériel dans son ensemble.

Cette opération permet de déterminer et de valider les paramètres et les sécurités du processus.

VI.8.2.3. Qualification de la Performance

Il s'agit de l'étape **finale** de qualification du matériel. La qualification de la performance consiste en une série de contrôles effectués par l'utilisateur par rapport au cahier des charges du système.

L'association de ces trois qualifications initiale et périodique (à l'achat, après un déplacement de l'équipement, après une maintenance conséquente selon une périodicité prédéfinie) à la gestion quotidienne de l'équipement (maintenance, étalonnage, suivi des dérives) permet d'apporter l'assurance du **bon état de fonctionnement** et du **bon état métrologique permanent** de l'équipement.

La maintenance des équipements :

La maintenance des équipements est garante de la disponibilité et du bon état de fonctionnement du matériel d'un laboratoire.

Plusieurs termes sont souvent utilisés pour désigner la maintenance : entretien, réparation, dépannage.

Nous pouvons distinguer deux types de maintenance :

- La maintenance **corrective** qui est réalisée lorsque l'équipement est en panne ;
- La maintenance **préventive** qui est réalisée avant que l'équipement tombe en panne ou de façon périodique pour éviter les pannes.

V-1-Instructions de maintenance

Lorsque cela est nécessaire, des instructions de maintenance préventive sont à mettre en place.

Elles décrivent :

- les opérations à réaliser ;
- la périodicité ;
- les intervenants autorisés ;
- les pièces détachées nécessaires.

Ces instructions peuvent être remplacées par des *check-lists* si les opérations à réaliser sont simples ou intuitives.

V-2- Fiches de maintenance

Afin d'enregistrer les maintenances réalisées sur les différents équipements, le laboratoire peut mettre en place des fiches.

Ces fiches sont renseignées par l'intervenant et présentent toutes les opérations réalisées lors de la maintenance et les pièces détachées utilisées. Dans le cas où l'intervention est réalisée par une société sous-traitante, cette fiche est remplacée par la fiche d'intervention du sous-traitant si celle-ci existe.

V-3- Planning des maintenances préventives

En ce qui concerne les maintenances préventives, le laboratoire tient à jour un planning des interventions de maintenance (tableau 6).

La périodicité des maintenances est définie :

- selon l'historique des pannes de l'équipement ;
- selon les caractéristiques du fournisseur ;
- selon les disponibilités du laboratoire.

Chapitre V : Maintenance des équipements

Tableau 6 – Exemple de planning de maintenance et d'entretien																				
PLANNING DES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE et D'ENTRETIEN																				
Poste : Mesure du pH des eaux résiduaires. Année : 2006																				
Matériel			Mois																	
Identification	Désignation		Janvier			Février			Mars			Avril			Mai			Juin		
PH	001	pH-mètre portable	1			1			1	2		1			1			1		
PH	002	pH-mètre labo		1						2	1							1		
Matériel			Mois																	
Identification	Désignation		Juillet			Août			Septembre			Octobre			Novembre			Décembre		
PH	001	pH-mètre portable	1			1			1			1			1			1		
PH	002	pH-mètre labo		1						1								1		
1 : Nettoyage de l'électrode. 2 : Intervention du constructeur. Une case barrée = action effectuée.																				

X-1- Exercices d'évacuation

L'évacuation d'un bâtiment en cas d'incendie doit être parfaitement maîtrisée, il faut en effet être en mesure d'assurer l'évacuation rapide et en bon ordre de la totalité des occupants du bâtiment concerné.

Les **facteurs d'échecs** des exercices d'évacuation peuvent être nombreux et sont liés :

- Soit au comportement des personnes à évacuer, qui peuvent **ne pas être informées et formées** au risque incendie, qui ne se sentent pas impliquées ou qui pensent être en présence d'un nouvel exercice ou d'un nouveau déclenchement intempestif de l'alarme incendie et qui ne quittent donc pas les locaux qu'elles occupent ;
- Soit au comportement des évacués qui peuvent dans certains cas présenter **une réaction de panique** engendrée par une situation survenant dans des conditions inhabituelles ;
- soit au comportement des chargés d'évacuation eux-mêmes qui peuvent **manquer de fermeté** dans le déroulement de l'évacuation ou qui ne maîtrisent pas ou mal, la panique des autres.

X-1-1- Objectifs d'un exercice d'évacuation

Pour les exercices d'évacuation, il peut être distingué quatre objectifs principaux :

- Sensibiliser et impliquer l'ensemble du personnel sur la conduite à tenir en cas d'incendie ;
- Reconnaître le signal sonore d'évacuation, spécifique et audible en tout lieu du bâtiment : son déclenchement doit entraîner immédiatement et impérativement l'évacuation du bâtiment ;
- Former à l'évacuation : acquérir un comportement réflexe en toutes circonstances ;
- Identifier les itinéraires d'évacuation et les points de rassemblement.

X-1-2- Déroulement d'un exercice d'évacuation

Pour un déroulement optimal d'un exercice d'évacuation, il est souhaitable de :

- Prévenir les secours extérieurs du déroulement de l'exercice ;
- Déclencher l'alarme incendie ;
- Evacuer dans le calme : quitter les locaux en sécurisant les manipulations et en fermant portes et fenêtres derrière soi (pas à clé) ; prendre les circulations en déterminant le sens d'évacuation et en rappelant l'interdiction d'emprunter les ascenseurs et de revenir sur ses pas ; sortir du bâtiment ;

Chapitre X : Bonnes pratiques de prévention et de lutte contre l'incendie

- Se signaler à une fenêtre donnant sur une voie pompiers et proche d'une cage d'escalier en cas d'impossibilité d'évacuer ;
- Rejoindre le point de rassemblement le plus proche ;
- Se rendre au devant des secours extérieurs ;
- Dénombrer, vérifier les effectifs à l'aide des listes de présence ;
- Ne pas quitter le point de rassemblement sans autorisation ;
- Donner l'ordre de réintégrer les locaux : la fin de l'alarme sonore ne signifie pas la fin de l'exercice ou l'absence de danger ;
- Commenter brièvement le déroulement de l'exercice en présence des chargés d'évacuation ; annoncer l'organisation d'un prochain exercice afin de rendre la procédure habituelle ;
- Etablir par écrit un compte rendu détaillé du déroulement et des enseignements tirés de l'exercice, à annexer au registre de sécurité incendie du bâtiment, et à diffuser largement en interne.

X-2- Personnels en charge de l'évacuation des bâtiments

Pour que l'évacuation d'un bâtiment soit efficace, il est indispensable de mettre en place une organisation au sein de l'établissement afin d'encadrer le personnel en cas de sinistre.

Cette organisation repose sur des personnes occupant habituellement l'établissement, qui composeront le dispositif d'évacuation et qui auront pour mission de faciliter, gérer et contrôler la sortie du personnel. L'équipe d'évacuation se compose de deux types de personnel :

Les serre-files : Sont chargés d'inviter l'ensemble des personnes présentes dans l'établissement à quitter le bâtiment et doivent s'assurer que la zone a bien été évacuée. Ils doivent contrôler le plus rapidement possible l'ensemble des locaux, y compris les locaux techniques et les sanitaires. **Les serre-files** doivent également s'assurer que les portes et fenêtres sont bien fermées, que les ascenseurs ne sont pas utilisés et que personne ne tente de revenir sur ses pas ou de réintégrer le bâtiment.

Les serre-files peuvent également, lors du contrôle des locaux, actionner dans des cas particuliers, des dispositifs de sécurité simples, facilement accessibles et manœuvrables tels que les vannes de coupure gaz du niveau concerné.

Les guides : ont pour rôle de prendre en charge le personnel afin de les diriger vers le point de rassemblement situé à l'extérieur du bâtiment. Le guide doit avoir une très bonne

Chapitre X : Bonnes pratiques de prévention et de lutte contre l'incendie

connaissance du bâtiment et des divers cheminements possibles. Il choisira les circulations et issues les plus sûres en fonction des circonstances et affichera un rôle de leader afin de rassurer les personnes évacuées et d'éviter les mouvements de panique.

Chargé d'évacuation : Cette organisation est dirigée par un chargé d'évacuation qui coordonne les missions de chacun et s'assure de la prise en charge de l'ensemble des zones de l'établissement. C'est également lui qui centralise les informations fournies lors de l'évacuation par les guides et serre-files pour ensuite les communiquer aux éventuels services de secours et éviter ainsi de multiples interlocuteurs.

Pour que cette organisation soit le plus efficace que possible, l'ensemble des intervenants (guides, serre-files, chargés d'évacuation...) doit bénéficier d'une formation spécifique au rôle qu'il devra remplir et être entraîné régulièrement par le biais des exercices d'évacuation annuels.

Pour compléter ce dispositif, les consignes, le nom et la situation géographique dans le bâtiment des guides et serre-files doivent être affichés dans les circulations afin de faire connaître l'organisation en place au sein du bâtiment à toute personne étrangère à l'établissement ou nouvellement arrivée.

Chapitre VII : Types de laboratoires, leurs risques et les différents classements de bâtiments

VII-1- Types de laboratoires

Les laboratoires de recherche en chimie, biologie et physique se caractérisent par différents éléments.

VII-1-1- Laboratoire de chimie

Au sein de ces laboratoires, les chercheurs manipulent le plus souvent des quantités de produits liquides, solides ou gazeux relativement faibles (de l'ordre de quelques milligrammes à quelques centaines de grammes...). **Cependant**, le grand nombre de manipulations réalisées en même temps peut conduire à une quantité de produits relativement importante dans les locaux (jusqu'à 100 kg).

Il n'est pas rare de rencontrer dans un même laboratoire plus d'un millier de références de produits possédant des propriétés physico-chimiques et toxiques très différentes, dont certains peuvent être incompatibles et entraîner des réactions parfois violentes.

Le risque vis-à-vis de la sécurité incendie provient essentiellement des produits utilisés comme solvants dont la majorité présente des caractéristiques inflammables importantes (les solvants oxygénés notamment, tels que : éthers, cétones, aldéhydes, alcools...).

Par ailleurs, les appareillages sont fréquemment à l'origine de début d'incendie (système de refroidissement défaillant, élément chauffant, bain marie...).

VII-1-2- Laboratoire de biologie

Ces laboratoires sont principalement orientés vers la manipulation d'agents biologiques pathogènes ou non. Les manipulations sont réalisées dans des laboratoires dits de confinement pour les substances pathogènes. Les quantités manipulées sont faibles (de l'ordre de quelques millilitres).

Au sein de ces laboratoires, le risque d'incendie est présent du fait de la manipulation d'alcool, de l'utilisation de flamme nue et comme précédemment des appareillages. La cohabitation de ces produits et matériels peut s'avérer dangereuse.

VII-1-3- Laboratoire de physique

Au sein de ces laboratoires, ce sont principalement ceux utilisant des générateurs de rayons X ou des lasers qui doivent faire l'objet d'une attention particulière en matière de sécurité incendie.

Chapitre VII : Types de laboratoires, leurs risques et les différents classements de bâtiments

En effet, ces installations nécessitent l'utilisation de grandes quantités d'énergie électrique et souvent de transformateurs électriques. Les lasers les plus puissants (de classe 4) peuvent en outre enflammer les matériaux combustibles présents dans le local.

Les solvants et les gaz associés à l'utilisation de lasers augmentent par ailleurs les risques.

VII-2- Réglementations applicables

Les laboratoires de recherche, dans le secteur public comme dans le secteur privé sont soumis au **Code du travail**.

- Les laboratoires recevant des étudiants de master et les étudiants de doctorat travaillant sur des projets de recherche doivent disposer de règlements de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;
- Chaque laboratoire est soumis aux règles de sécurité contre les incendies ;
- La présence de laboratoires de recherche est réglementairement interdite dans les immeubles de grande hauteur ;
- Certains laboratoires peuvent être soumis à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement ; emploi ou stockage dans un laboratoire de substances ou préparations très toxiques ou toxiques, ou installations de mélanges ou d'emploi de liquides inflammables.

VII-3- Règles générales relatives au stockage des produits inflammables au laboratoire

Afin de prévenir les risques liés au stockage des produits inflammables, il est nécessaire de prévoir des emplacements adaptés à leurs entreposages. On en distingue plusieurs types : les soutes de stockage principal, les réserves intermédiaires proches du laboratoire et les emplacements réservés au sein des pièces de manipulation.

Le stockage principal, situé dans un local isolé par rapport aux tiers, est destiné à entreposer les quantités importantes de produits. Ce local doit être ventilé, de degré coupe-feu 2 heures, il doit être muni d'une cuvette de rétention dont la capacité doit être au moins égale à la moitié de la totalité des volumes stockés. Son accès doit être réservé aux personnes autorisées et une gestion des stocks est à mettre en œuvre.

Les réserves de proximité permettent également d'assurer un stockage sûr. Ces locaux doivent être considérés à risques importants.

Chapitre VII : Types de laboratoires, leurs risques et les différents classements de bâtiments

Un espace doit être réservé aux produits inflammables et un autre aux produits toxiques ou nocifs. La quantité de produits dans ces locaux ne doit pas dépasser l'équivalent de **50 L** de produits extrêmement inflammables.

Dans les salles de manipulation, les produits inflammables en cours d'utilisation doivent être limités en quantité, rangés dans des armoires métalliques réservées à cet usage et dotées au minimum d'une signalisation, d'une ventilation et d'une rétention.

Chapitre IX: Notions et théorie du feu

Un départ de feu non maîtrisé dans les premiers instants devient rapidement un sinistre important et peut avoir des conséquences humaines, techniques et économiques graves.

IX- 1- Evaluation des risques

IX- 1-1- Combustion

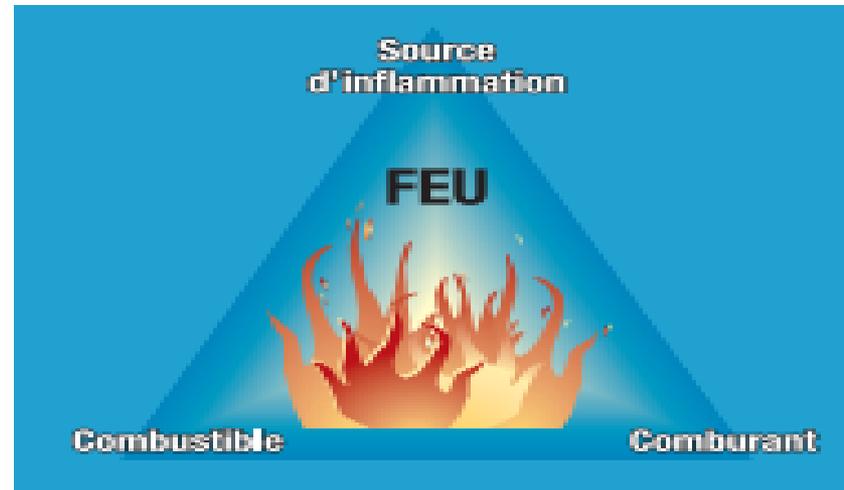
Processus d'oxydation qui se produit par réaction chimique entre deux corps : **un combustible** et **un comburant**.

IX- 1-1- 1- Triangle du feu

Le triangle du feu symbolise la combustion qui se produit lorsque sont réunies les trois composantes du triangle (figure 1). Supprimer une de ces composantes éteint le feu :

Chapitre IX: Notions et théorie du feu⁵

LE TRIANGLE DU FEU



Combustible

Matière capable de brûler (bois, papier, charbon, essence, butane...).

Comburant

Matière qui, en se combinant avec un combustible, permet la combustion (oxygène, air, peroxyde...).

Source d'inflammation

Source présentant l'énergie nécessaire au démarrage de la réaction chimique de combustion (flamme nue, étincelle, surface chaude, travail par points chauds...).

Chapitre IX: Notions et théorie du feu⁵

IX-1-1-2- Différents types de combustion

On distingue différents types de combustion :

- **la combustion très lente** : il s'agit d'une oxydation sans émission de lumières ni élévation de température (par exemple, formation de la rouille) ;
- **la combustion lente** : il s'agit d'une oxydation sans émission de lumière dont la température reste inférieure à 500°C (par exemple, combustion dans les décharges d'ordures ménagères) ;
- **la combustion vive** : il s'agit du feu. La vitesse de propagation est de quelques mètres par seconde et la pression augmente peu ;
- **la combustion très vive (déflagration)** : il s'agit d'une explosion avec une vitesse de propagation inférieure à la vitesse du son et une pression de 300 t/m².
- **la combustion instantanée (détonation)** : il s'agit d'une explosion avec une vitesse de propagation supérieure à la vitesse du son et une pression de 300 t/m².

IX-1-1-3- Naissance et développement d'un incendie

Un incendie passe par les phases successives suivantes :

- **L'initiation** : présence de fumées, élévation lente de la température ;
- **La croissance**: apparition des premières flammes, élévation rapide de la température
- **Le développement rapide**: la température continue de croître ;
- **l'embrassement généralisé**: l'énergie produite est maximale et peut entraîner des dégâts aux structures des bâtiments ;
 -
- **la décroissance** pour finir par **l'extinction**.

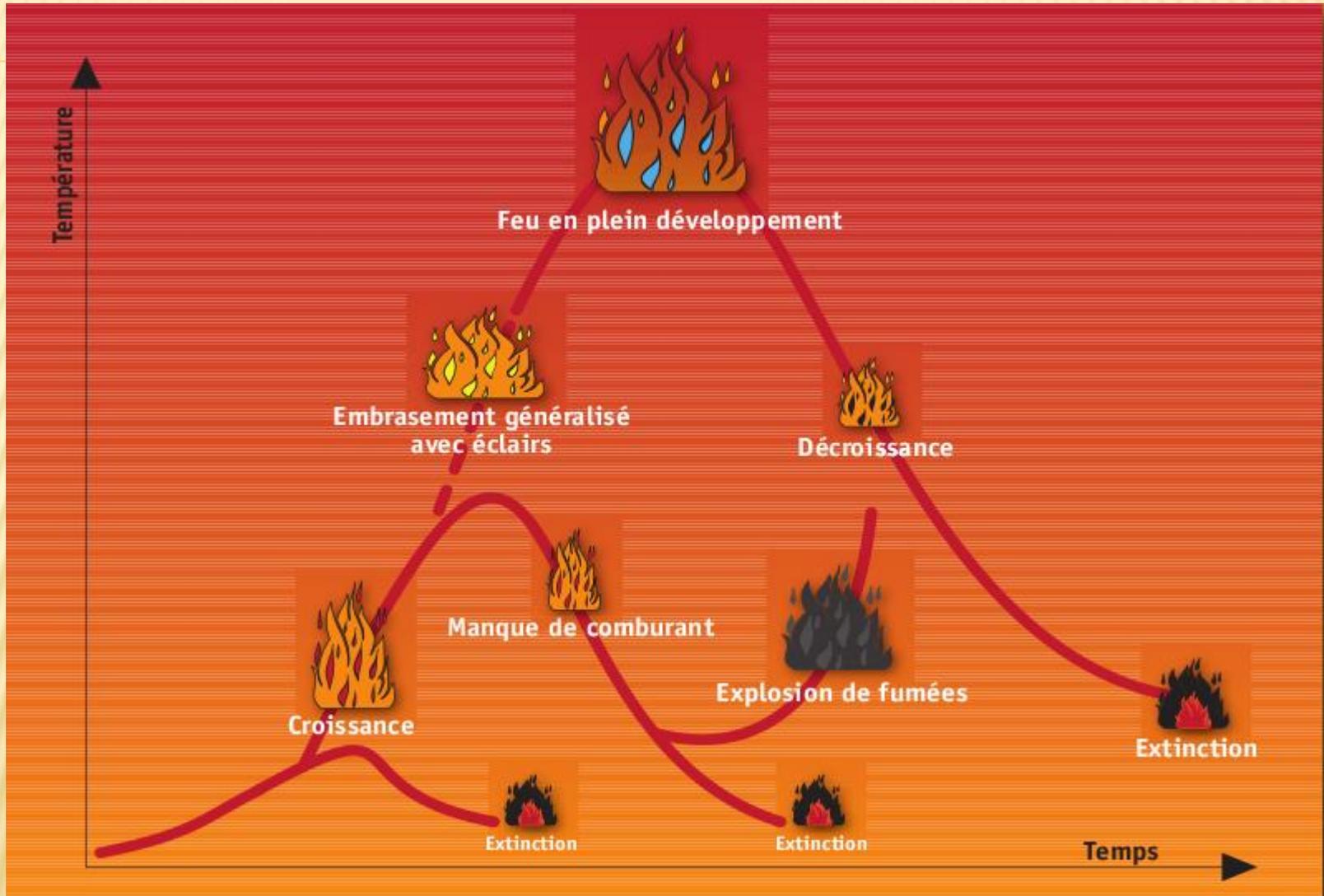
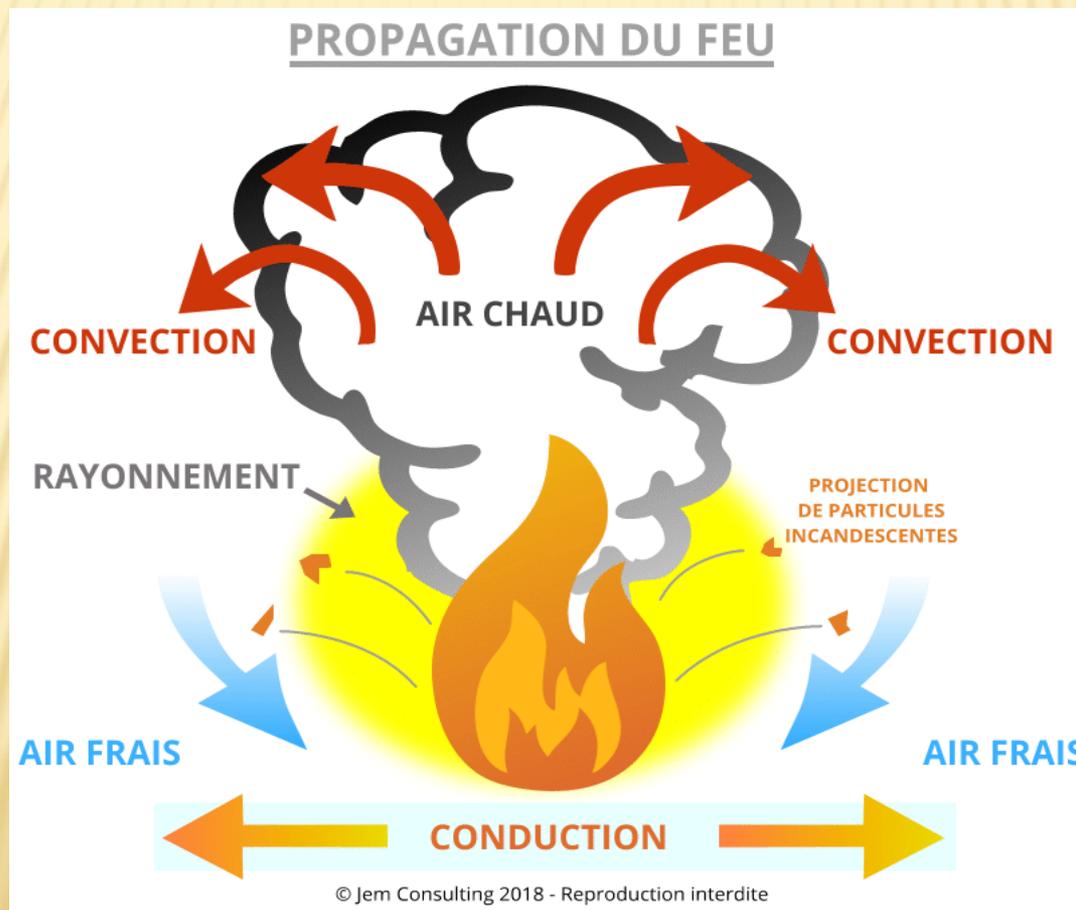


Figure 2: propagation du feu

IX-1-1-3- Propagation du feu

- La propagation se fait par conduction (contact), convection (déplacement des masses d'air, gaz chauds qui montent), rayonnement ou transport de matières enflammées.



IX- 2- Prévenir les risques

1.2.1 Mesures techniques

- Les matériaux employés pour la construction et l'aménagement des locaux doivent présenter une réaction au feu adaptée, afin de laisser aux personnes le temps d'évacuer en cas de sinistre.
- Les bâtiments doivent être conçus de manière à réduire les risques de propagation d'un feu, avec : des recoupements coupe-feu verticaux (trémies d'escaliers, gaines techniques...) et horizontaux (cloisons, portes...),
- Les locaux doivent permettre une évacuation rapide des occupants ; ils doivent être équipés d'une alarme, d'issues et de dégagements convenablement dimensionnés et en nombre suffisant, d'un éclairage de sécurité et de dispositifs d'alerte des secours extérieurs.

1.2.2. Consignes

- Respecter les limites de stockage des matériaux et produits inflammables ;
- Stocker les produits inflammables utilisés dans des locaux ou armoires prévus à cet effet ;
 - Mettre en place une distribution de gaz depuis une centrale extérieure, afin de limiter le nombre de bouteilles de gaz industriels dans les bâtiments; dans tous les cas, les récipients doivent être fixés de façon à éviter les chutes accidentelles ;
- Repérer les vannes de barrage (gaz, eau...) ;

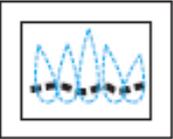
1.2.3 . Moyens de secours

- Les principaux moyens de secours présents dans les établissements sont les extincteurs.

-Selon leur contenu (eau pulvérisée avec additif, poudre polyvalente ou dioxyde de carbone...), ils sont destinés à combattre des feux de natures différentes. Les extincteurs s'utilisent en fonction de la nature des feux.

Exemples:

Tableau I: Classe des feux

Pictogrammes (1)	Classe de feu	Exemples	Extincteurs utilisables
	A : feux secs (matériaux solides)	bois, carton, tissus, paille, etc.	<ul style="list-style-type: none"> - eau - eau pulvérisée avec additif - poudre polyvalente - mousses
	B : feux gras (liquides et solides liquéfiables)	essence, alcools, fioul, goudron, graisse, etc.	<ul style="list-style-type: none"> - eau pulvérisée avec additif - poudre polyvalente - CO₂ (dioxyde de carbone) - mousses
	C : feux de gaz	méthane, butane, propane, etc.	<ul style="list-style-type: none"> - poudre polyvalente - CO₂ (dioxyde de carbone)
	D : feux de métaux	sodium, aluminium, magnésium, etc.	<ul style="list-style-type: none"> - extincteurs spéciaux (non homologués)
	F : feux liés aux auxiliaires de cuisson sur les appareils de cuisson	huiles et graisses végétales ou animales, etc.	<ul style="list-style-type: none"> - eau pulvérisée avec additif - poudre polyvalente - CO₂ (dioxyde de carbone) - mousses

I.2.4. Conduite à tenir en cas d'incendie

La conduite à tenir en cas d'incendie se caractérise par :

- Agir vite mais tout en gardant son calme ;
- Déclencher l'alarme et appeler ou faire appeler les services de secours ;
- Utiliser les moyens de secours appropriés dont dispose l'établissement ;
- Attaquer si possible le feu ;
- Couper l'électricité et le gaz et fermer portes et fenêtres ;
- Arrêter les ventilations, sauf interdiction expresse ;
- Evacuer, si possible, les bouteilles de gaz sous pression et autres produits inflammables ;
- Assurer l'évacuation dans le calme et en utilisant les itinéraires prévus.